

19



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



11 Numéro de publication: **0 667 293 A1**

12

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: **94101259.3**

51 Int. Cl.<sup>8</sup>: **B65D 5/50, A47G 1/14**

22 Date de dépôt: **28.01.94**

43 Date de publication de la demande:  
**16.08.95 Bulletin 95/33**

**21, Hameau des Mûriers  
F-31650 Lauzerville (FR)**

84 Etats contractants désignés:  
**AT BE CH DE ES FR GB IT LI LU NL**

74 Mandataire: **Bossard, Jacques-René  
Meyer & Partenaires  
Conseils en Propriété Industrielle  
Bureaux Europe  
20, place des Halles  
F-67000 Strasbourg (FR)**

71 Demandeur: **PACK SYNERGIE  
15, rue des Entrepreneurs  
F-78420 Carrières-sur-Seine (FR)**

72 Inventeur: **Foucou, Alain**

54 **Chevalet pour la présentation de documents et coffret de rangement de documents équipé de ce chevalet.**

57 Chevalet pour la présentation suivant un plan incliné de documents tels que photos et analogues obtenu à partir d'un flan prédécoupé dans une feuille de matériau semirigide tel que du carton, par repli dudit flan suivant trois plans non parallèles entre eux, de manière à créer, suivant un motif à section triangulaire, un premier panneau (1) destiné à recevoir ledit document, un second panneau (2) formant pied d'appui arrière pour le premier panneau et un troisième panneau (3) réunissant la portion inférieure du premier panneau et la portion inférieure du se-

cond panneau, la portion supérieure du premier panneau provenant d'une découpe pratiquée dans le second panneau et amenée hors du plan du second panneau pour demeurer dans le plan du premier panneau, en laissant subsister dans le second panneau une fenêtre (8) présentant des encoches (9,9') dans lesquelles viennent s'accrocher des pattes (10,10') du troisième panneau, la hauteur de ces encoches déterminant l'inclinaison du premier panneau.

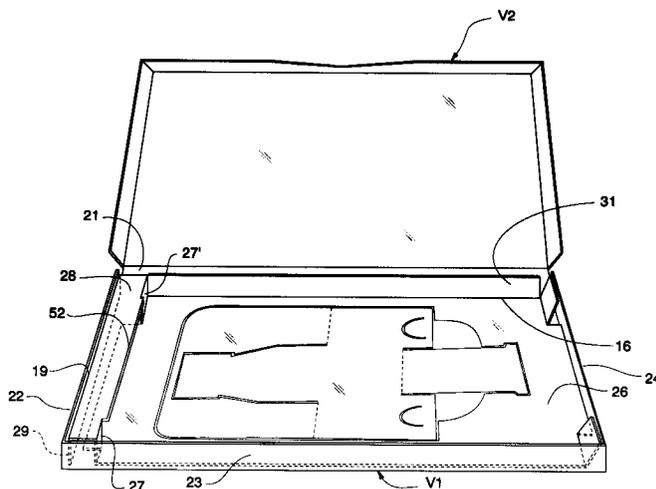


FIG. 6

EP 0 667 293 A1

La présente invention concerne, au titre de produits industriels nouveaux, un chevalet pour la présentation, suivant un plan incliné, de documents tels que des photos ou analogues, ainsi que l'association de ce chevalet à un volume ou coffret de livraison de tels documents, de préférence par inclusion de ce chevalet dans un volume de calage tridimensionnel de ces documents dans ledit coffret, sous forme d'une portion prédécoupée dans un flan de carton destiné à créer ledit volume.

On connaît bien entendu de très nombreux chevalets destinés à la présentation de tableaux, gravures, photos et analogues, et réalisés essentiellement par assemblage de pièces de bois ou de carton.

Bien que l'on puisse concevoir des réalisations relativement bon marché de tels chevalets, la Déposante a conçu une nouvelle réalisation d'un chevalet d'une extrême simplicité, et dont le très bas prix de revient permet d'en faire un objet publicitaire, en particulier en l'associant gratuitement à un coffret de livraison de photos.

Ce chevalet se caractérise essentiellement en ce qu'il est obtenu à partir d'un flan unique prédécoupé dans une feuille de matériau semi-rigide tel que du carton, par repli dudit flan suivant trois plans non parallèles entre eux, de manière à créer, suivant un motif à section triangulaire, un premier panneau destiné à recevoir ledit document, un second panneau formant pied d'appui arrière pour le premier panneau et un troisième panneau réunissant la portion inférieure du premier panneau et la portion inférieure du second panneau, la portion supérieure du premier panneau provenant d'une découpe pratiquée dans le second panneau et extraite hors du plan du second panneau pour demeurer dans le plan du premier panneau, en laissant subsister dans le second panneau une fenêtre présentant des encoches dans lesquelles viennent s'accrocher des pattes au troisième panneau, la hauteur de ces encoches déterminant l'inclinaison du premier panneau.

Selon un certain nombre de caractéristiques subsidiaires relatives à un mode de réalisation préférentiel de ce chevalet, on peut mentionner que le troisième panneau est partiellement découpé dans la portion inférieure du premier panneau et amené par pliage vers l'arrière hors du plan du premier panneau et que dans la portion inférieure du premier panneau sont incisés des onglets de retenue du bas du document exposé.

Comme déjà indiqué, un tel chevalet est en soi original, et peut être joint à une livraison de photos dans une pochette, une boîte ou analogue, sans caractéristiques particulières. Toutefois, l'invention vise préférentiellement l'association d'un tel chevalet à une "boîte mono-cuvette" du type obtenu à partir d'un flan découpé dans une feuille de maté-

riau semi-rigide tel que du carton, par pliage et collage des bords de ce flan de manière à créer deux volumes sensiblement égaux, le premier de ces volumes constituant la boîte proprement dite et le second de ces volumes constituant un couvercle pouvant s'emboîter par-dessus le premier volume, chaque volume étant délimité par trois cloisons fixes extérieures partant des trois bords périphériques d'un fond rectangulaire dudit volume, le premier et le second volume étant réunis par un panneau reliant le quatrième bord desdits fonds des deux volumes, ce panneau constituant, à l'état replié du couvercle, la quatrième cloison du premier volume, et plus particulièrement dans la réalisation d'une telle boîte comprenant un troisième volume ou volume auxiliaire, associé au premier volume et comportant des moyens de calage tridimensionnel desdits objets plats, ces moyens comprenant en premier lieu des moyens d'immobilisation des deux couples de côtés latéraux de ces objets et en second lieu des moyens d'immobilisation de la face supérieure de l'empilement vertical desdits objets, réalisation telle que décrite par exemple dans la demande de brevet français N° 92 03719.

Selon cette réalisation préférentielle de l'invention, le fond dudit troisième volume présente une portion prédécoupée, destinée à être séparée dudit fond et à constituer un chevalet de présentation de l'un desdits objets, ledit chevalet étant conforme aux caractéristiques ci-dessus.

En d'autres termes, l'invention vise un coffret pour la livraison de documents tels que des photos, dans lequel un flan de carton destiné, par pliage, à assurer le calage tridimensionnel de ces documents comporte une portion prédécoupée permettant, par extraction et simple pliage, de constituer un chevalet de présentation de ces documents.

L'invention sera mieux comprise par référence à la description ci-après, correspondant au dessin annexé, sur lequel :

La figure 1 représente, en plan, le flan à partir duquel est réalisé le chevalet selon l'invention ;

Les figures 2, 3 et 4 montrent les étapes de montage permettant de passer du flan de la figure 1 au chevalet terminé ;

La figure 5 représente, en plan, le flan destiné au calage tridimensionnel des photos dans un coffret, et incluant également, à l'état prédécoupé, le flan de la figure 1 ;

Et la figure 6 montre en perspective une boîte mono-cuvette avec le flan de la figure 5 convenablement plié.

En se reportant d'abord aux figures 1 à 4, on voit que, pour parvenir au chevalet terminé prêt à l'usage, tel que représenté à la figure 4, on part d'un flan de carton représenté à plat sur la figure 1,

ce flan se composant d'un premier panneau 1, ou panneau frontal, destiné à recevoir le document à présenter, d'un second panneau 2, formant pied d'appui arrière et d'un troisième panneau 3, formant entretoise horizontale.

Pour plus de clarté, on a figuré sur la figure 1 les sections prédécoupées (4, 5 et 5') en double trait et les sections rainées en vue d'un pliage (6, 6' et 7) en trait interrompu.

On comprend alors facilement que, par séparation du pied 2 et du panneau frontal 1 le long de la section prédécoupée 4, et repli du pied 2 vers l'arrière dans le sens de la flèche  $F_1$  (figure 2), puis séparation de l'entretoise 3 et du panneau frontal 1 le long des sections prédécoupées et repli vers l'arrière de l'entretoise 3 dans le sens de la flèche  $F_2$  (figure 3), on dispose des trois panneaux 1, 2 et 3 dans trois plans différents.

La fenêtre 8 créée par la séparation des panneaux 1 et 2 présente des encoches 9, 9', tandis que la base de l'entretoise 3 présente des pattes 10, 10'.

Comme on le voit sur la figure 4, il suffit d'accrocher les pattes 10, 10' dans les encoches 9, 9' pour constituer une structure à section triangulaire, dans laquelle le panneau frontal de présentation 1 repose sur sa base par ses bords inférieurs 11, 11' et grâce au pied arrière incliné 2, l'écart entre le panneau 1 et le pied 2 étant fixé par la longueur de l'entretoise horizontale 3. Le document présenté peut être immobilisé grâce à deux onglets 12, 12' pratiqués à la base du panneau 1. L'inclinaison du panneau 1 pourrait être différente si l'entretoise n'était pas horizontale, en modifiant soit l'emplacement en hauteur des encoches 9, 9', soit la longueur de l'entretoise 3.

Le chevalet selon l'invention, tel que représenté à la figure 4, est original en soi. Sa simplicité et son bon marché en font un produit, notamment publicitaire, que l'on peut avantageusement associer à une pochette ou une boîte de livraison de photos.

Un mode préférentiel, qui représente un aspect essentiel de l'invention, consiste à insérer le flan de la figure 1 dans un flan d'aménagement d'un coffret de livraison de photos, destiné à créer dans ce coffret un calage tridimensionnel des dites photos, conformément notamment au dispositif décrit à la demande de brevet français N° 92 03719 de la Déposante.

Les figures 5 et 6 illustrent cet aspect de l'invention.

La figure 5 représente un flan d'aménagement d'une boîte-cuvette du genre général décrit à la demande de brevet français précité, avec comme pour la figure 1, les sections prédécoupées 4, 5, 5' du flan 1-2-3 ainsi que 13, délimitant le flan 1-2-3 dans le flan d'ensemble unique de la figure 5, et

14, 15 et 15' définissant la structure de cale tridimensionnelle, sont représentées en double trait, tandis que les sections rainées 6, 6', 7 du flan 1-2-3 et 16, 17-17', 18-18', 19 et 20-20' du flan d'ensemble sont représentées en trait interrompu.

La figure 6 montre le flan de la figure 5 après montage dans le fond d'une boîte mono-cuvette désignée par la référence générale B, et se composant d'un premier volume  $V_1$  constituant le fond et d'un second volume  $V_2$  constituant le couvercle, réunis par un panneau 21. Le volume  $V_1$  est formé d'un fond délimité par trois cloisons verticales réparties sur les trois bords périphériques du fond, le volume  $V_1$  demeurant donc ouvert le long de son quatrième bord 25.

Le flan de la figure 5 se compose également d'un fond 26 dans la partie centrale duquel est prédécoupée le flan 1-2-3 et qui est fixé, par collage, clipsage ou analogue, au fond du volume  $V_1$ . Sur un côté latéral du fond 26, dans l'exemple représenté, celui faisant face à la cloison 22, la prédécoupe 14 délimite un jeu de panneaux 27, 27', 28, 29, qui, repliés d'abord vers le haut autour des rainages 17, 17', puis vers le bas, forment une cale délimitant la dimension longitudinale offerte par le coffret, éventuellement conjointement avec des pattes 30, 30' repliées vers le haut autour des rainages 20, 20'. Par ailleurs, un panneau longitudinal 31, replié vers le haut autour du rainage 16 délimite la dimension transversale offerte par le coffret. Enfin, un rebord 32 prolongeant le panneau horizontal 28 au-dessus du fond 26, délimite l'épaisseur de l'empilement des photos livrées dans le coffret. Le calage offert par le flan de la figure 5 est donc bien tridimensionnel. Le rainage 16 venant se placer le long du bord 25 auquel est articulé le panneau de liaison 21, quand le couvercle  $V_2$  est refermé sur la boîte  $V_1$  ainsi aménagée, le panneau 21 maintient verticalement le panneau 31.

Selon l'invention, outre ce calage tridimensionnel, le flan d'ensemble unique de la figure 5 offre à l'utilisateur, par simple extraction du flan 1-2-3, la possibilité de construire le chevalet décrit à propos des figures 1 à 4. Ce flan d'ensemble unique multifonction constitue donc en soi un des objets de l'invention.

Enfin, le coffret équipé de l'aménagement résultant du pliage de ce flan constitue également un objet de l'invention.

Ce coffret, dans le cadre de l'invention, peut compter de nombreuses variantes, visant toutes à créer, à l'ouverture du coffret, une impression d'animation exploitable notamment à des fins publicitaires.

Ainsi, le flan 1-2-3, au lieu d'occuper la totalité de la superficie du fond du flan d'ensemble, tel que représenté à la figure 5, peut n'être prédécoupé

que dans une fraction, par exemple la moitié ou les deux tiers, de ce fond, dont la superficie demeurant alors libre, peut alors offrir la place à un autre motif prédécoupé, tel que par exemple une carte de fidélité dans le cas où le coffret est destiné à la livraison de tirage photos, ou d'un personnage de bandes dessinées, pouvant, après extraction et pliage d'une patte de support, être associé à la photo présentée sur le chevalet, ou tout autre motif à vocation publicitaire ou encore un second chevalet semblable ou non au premier.

Selon une autre variante d'association du chevalet au coffret, rentrant également dans le cadre de l'invention, ce chevalet peut également être monté dans le couvercle V<sub>2</sub> de préférence sous forme d'éléments articulés placés dans le fond du couvercle, de manière à demeurer à plat tant que le couvercle est fermé, mais se déployant automatiquement pour créer un volume tridimensionnel - à savoir ici ledit chevalet prêt à l'emploi, à la manière des albums contenant des illustrations se déployant en relief à l'ouverture de la page où elles figurent. Un tel montage étant connu dans son principe, il n'est pas nécessaire de le décrire plus en détail, l'invention visant essentiellement cette nouvelle application où le motif se déploie à l'ouverture du coffret. Comme précédemment évoqué, un tel motif peut être non seulement le chevalet selon l'invention ou une quelconque de ses variantes, mais également, ou à la place, tout autre motif ou message publicitaire associé au contenu du coffret.

Egalement dans le cadre de l'invention rentrent les motifs déployables sous forme tridimensionnelle sous l'action d'un élément additionnel intervenant à l'ouverture de la boîte, par exemple un élément élastique logé dans le volume disponible entre les panneaux 27-28-29, et qui, étant maintenu comprimé au niveau de la cloison 31 quand le coffret est fermé, se projette, à l'ouverture, au-delà dudit volume, le long du fond du couvercle, en commandant le déploiement et le réarrangement dudit motif tridimensionnel. Le principe d'un tel mécanisme à commande déclenchée par l'ouverture du couvercle étant commun à tous les motifs pouvant ainsi être logés dans le couvercle, que leur destination soit utilitaire en publicitaire et promotionnelle, il n'est pas nécessaire de les décrire davantage ici.

Enfin, toutes les variantes du chevalet selon l'invention rentrent dans le cadre du présent brevet, quelles que soient leurs modalités d'association. Sont ainsi visées les variantes destinées à la présentation de tirages verticaux aussi bien qu'horizontaux.

## Revendications

1. Chevalet pour la présentation suivant un plan incliné de documents tels que photos et analogues  
 caractérisé en ce qu'  
 il est obtenu à partir d'un flan prédécoupé dans une feuille de matériau semi-rigide tel que du carton, par repli dudit flan suivant trois plans non parallèles entre eux, de manière à créer, suivant un motif à section triangulaire, un premier panneau destiné à recevoir ledit document, un second panneau formant pied d'appui arrière pour le premier panneau et un troisième panneau réunissant la portion inférieure du premier panneau et la portion inférieure du second panneau, la portion supérieure du premier panneau provenant d'une découpe pratiquée dans le second panneau et amenée hors du plan du second panneau pour demeurer dans le plan du premier panneau, en laissant subsister dans le second panneau une fenêtre présentant des encoches dans lesquelles viennent s'accrocher des pattes au troisième panneau, la hauteur de ces encoches déterminant l'inclinaison du premier panneau.
2. Chevalet selon la revendication 1, caractérisé en ce que le troisième panneau est partiellement découpé dans la portion inférieure du premier panneau et amené par pliage vers l'arrière hors du plan du premier panneau.
3. Chevalet selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que, dans la portion inférieure du premier panneau sont incisés des onglets de retenue du bas du document exposé.
4. Chevalet selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est associé à une boîte de livraison d'épreuves photographiques.
5. Coffret pour le rangement d'un empilement d'objets plats tels que photos et analogues, du type se composant  
 d'une part d'une boîte connue sous la désignation "boîte mono-cuvette", obtenue à partir d'un flan découpé dans une feuille de matériau semi-rigide tel que du carton, par pliage et collage des bords de ce flan de manière à créer deux volumes sensiblement égaux, le premier de ces volumes constituant la boîte proprement dite et le second de ces volumes constituant un couvercle pouvant s'emboîter par-dessus le premier volume, chaque volume étant délimité par trois cloisons fixes extérieures partant des trois bords périphériques d'un

- fond rectangulaire dudit volume, le premier et le second volume étant réunis par un panneau reliant le quatrième bord desdits fonds des deux volumes, ce panneau constituant, à l'état replié du couvercle, la quatrième cloison du premier volume,
- et d'autre part un troisième volume ou volume auxiliaire, associé au premier volume et comportant des moyens de calage tridimensionnel desdits objets plats, ces moyens comprenant en premier lieu des moyens d'immobilisation des deux couples de côtés latéraux de ces objets et en second lieu des moyens d'immobilisation de la face supérieure de l'empilement vertical desdits objets,
- caractérisé en ce que
- le fond dudit troisième volume présente une portion prédécoupée, destinée à être séparée dudit fond et à constituer un chevalet de présentation de l'un desdits objets, ledit chevalet étant conforme à l'une quelconque des caractéristiques des revendications 1 à 3.
6. Coffret selon la revendication 5, caractérisé en ce que, dans le fond dudit troisième volume sont prédécoupées, au lieu d'un flan unique, au moins deux flans destinés à créer au moins deux motifs, tridimensionnels et / ou bidimensionnels, tels qu'un second chevalet semblable ou non au premier, ou un personnage de bande dessinée, comportant un panneau support, ou une carte de fidélité, ou analogue.
7. Coffret selon la revendication 5, caractérisé en ce que ledit troisième volume, avec les moyens de calage tridimensionnel et le chevalet prédécoupé, est réalisé à partir d'un flan unique de matériau semi-rigide.
8. Coffret pour le rangement d'objets plats tels que photos ou analogues, du type se composant
- d'une part d'une boîte connue sous la désignation "boîte mono-cuvette", obtenue à partir d'un flan découpé dans une feuille de matériau semi-rigide tel que du carton, par pliage et collage des bords de ce flan de manière à créer deux volumes sensiblement égaux, le premier de ces volumes constituant la boîte proprement dite et le second de ces volumes constituant un couvercle pouvant s'emboîter par-dessus le premier volume, chaque volume étant délimité par trois cloisons fixes extérieures partant des trois bords périphériques d'un fond rectangulaire dudit volume, le premier et le second volume étant réunis par un panneau reliant le quatrième bord desdits fonds des deux volumes, ce panneau constituant, à l'état
- replié du couvercle, la quatrième cloison du premier volume,
- et d'autre part un troisième volume ou volume auxiliaire, associé au premier volume et comportant des moyens de calage tridimensionnel desdits objets plats, ces moyens comprenant en premier lieu des moyens d'immobilisation des deux couples de côtés latéraux de ces objets et en second lieu des moyens d'immobilisation de la face supérieure de l'empilement vertical desdits objets,
- caractérisé en ce que
- un panneau prolongeant ledit troisième volume sur le fond intérieur du second volume présente au moins une portion prédécoupée, destinée à être séparée dudit fond et à constituer un chevalet de présentation de l'un desdits objets, ledit chevalet étant conforme à l'une quelconque des caractéristiques des revendications 1 à 3.
9. Coffret selon la revendication 8, caractérisé en ce que ladite portion prédécoupée constitue un motif demeurant à plat contre ledit fond quand le coffret est fermé et se déployant sous forme tridimensionnelle quand le coffret est ouvert.
10. Coffret selon la revendication 9, caractérisé en ce que le déploiement tridimensionnel dudit motif est commandé par un organe élastique logé dans un volume disponible dudit troisième volume logé dans le fond du premier volume, cet organe étant comprimé quand le coffret est fermé et libéré par l'ouverture du couvercle en commandant le déploiement tridimensionnel dudit motif.
11. Coffret selon la revendication 8 à 10, caractérisé en ce que ladite portion prédécoupée, c'est-à-dire ledit motif bidimensionnel ou tridimensionnel a une destination promotionnelle et / ou publicitaire.

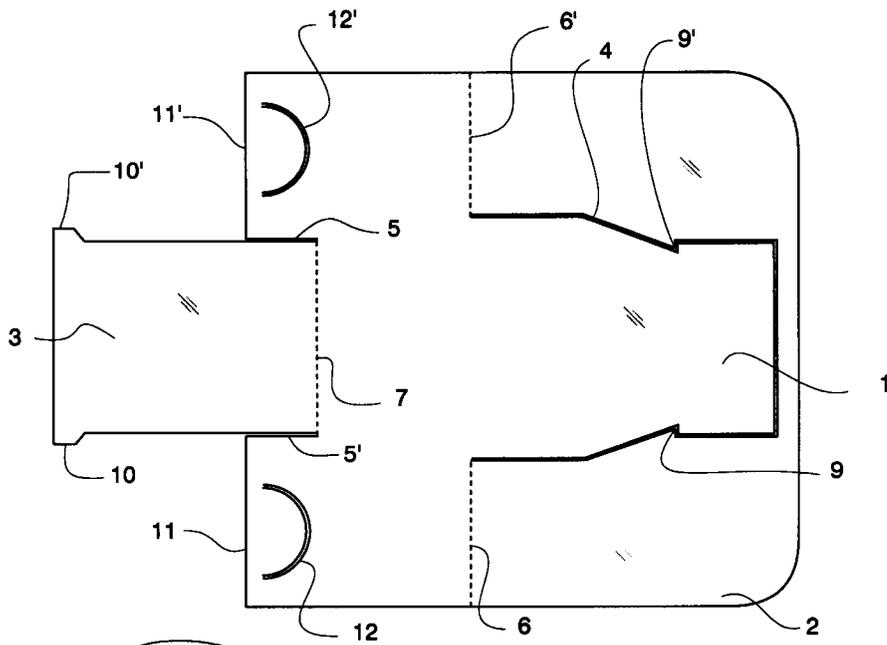


FIG. 1

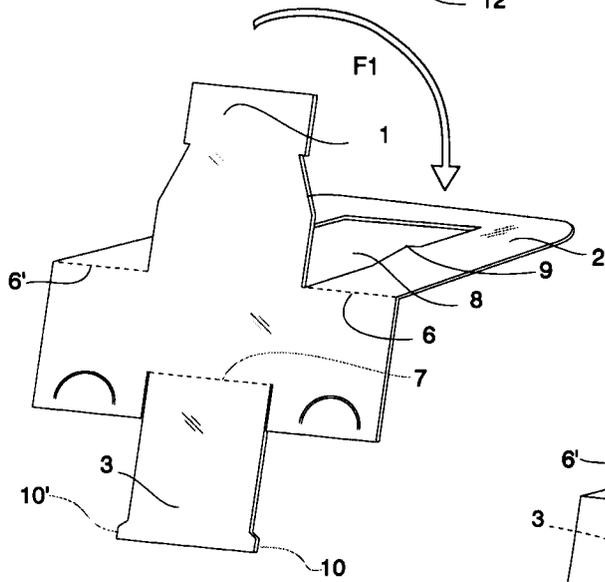


FIG. 2

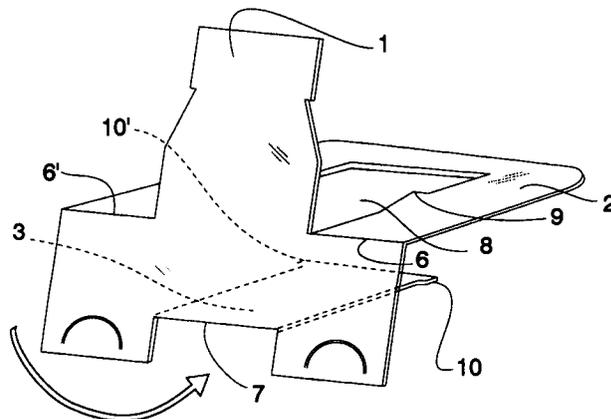


FIG. 3

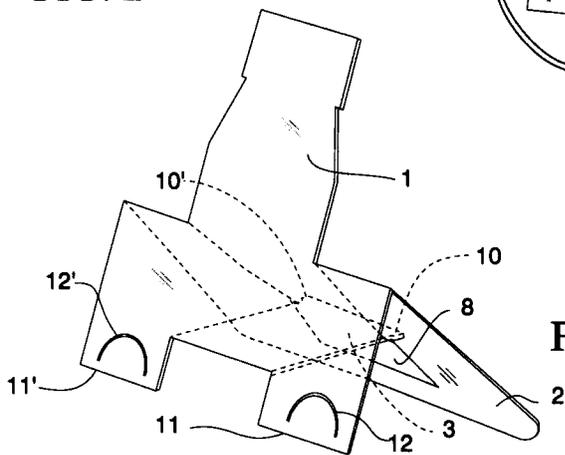
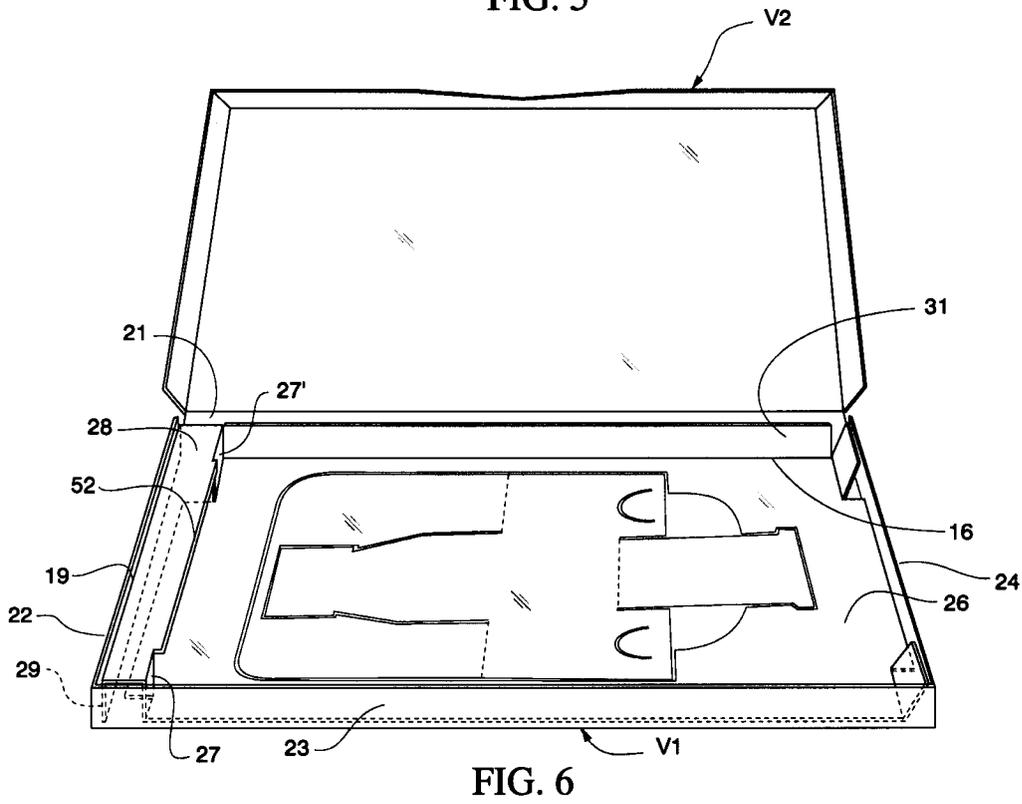
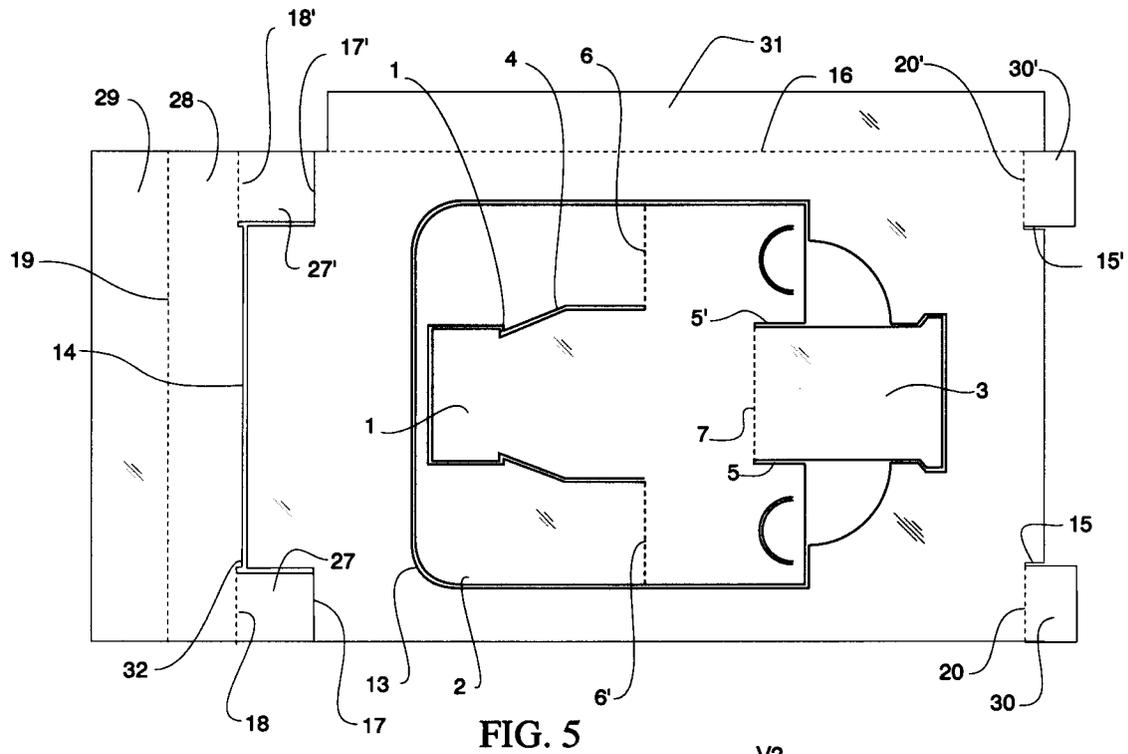


FIG. 4





Office européen  
des brevets

**RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE**

Numero de la demande  
EP 94 10 1259

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	DE-U-87 10 174 (FUZELLIER) * le document en entier * ---	1,2	B65D5/50 A47G1/14
D,A	FR-A-2 689 107 (CARTONNAGES VINCENT JOURET) * le document en entier * ---	5,8	
A	US-A-5 096 055 (OPPER) * page 1, alinéa 1; figure 6 * -----	1,5,8	
			<b>DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)</b>
			B65D A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche <b>BERLIN</b>		Date d'achèvement de la recherche <b>21 Juillet 1994</b>	Examinateur <b>Spettel, J</b>
<b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b> X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 01.82 (P04C02)